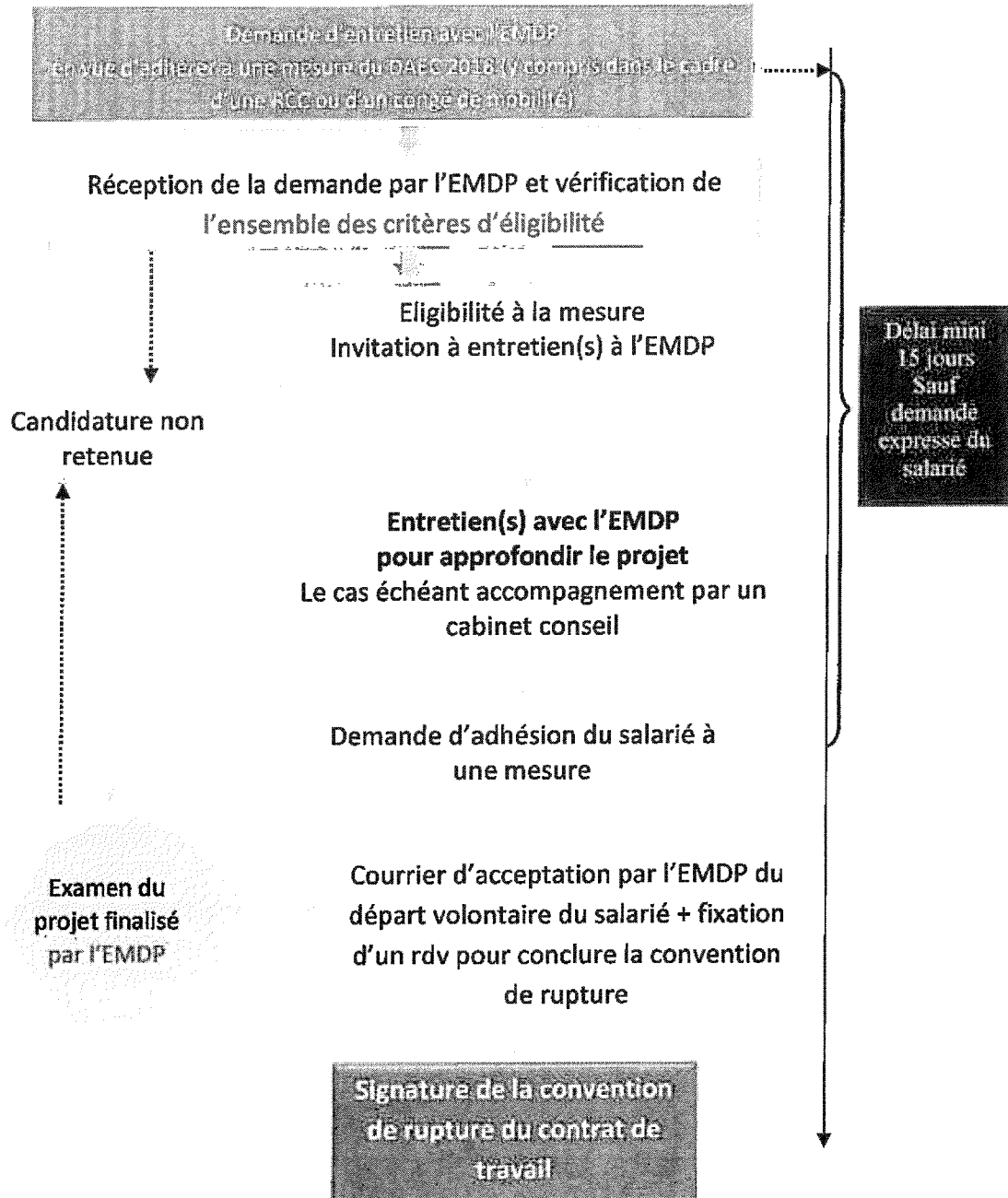


Annexe 4 : Descriptif des modalités d'accompagnement et de formalisation de l'adhésion du salarié à une mesure du DAEC 2018¹ :

Schéma de synthèse :



¹ Ce schéma s'applique pour toutes les adhésions à une mesure tant dans le cadre de la Rupture Conventionnelle Collective que du Congé de mobilité

XC
CV
SM
FP
16/11
Q



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENTRETIEN EMDP

DISPOSITIF D'ADEQUATION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES 2018

Nom : Nom du salarié

Prénom : Prenom

Matricule clé : Matclé

Poste occupé : ...

Etablissement : ...

Souhaite obtenir des informations sur les conditions d'éligibilité, les modalités d'accompagnement et le processus d'adhésion concernant la mesure suivante ¹ :

- Congé volontaire de reclassement
- Projet professionnel autre employeur
- Projet professionnel création/reprise d'entreprise
- Congé de transition professionnelle
- Passeport de transition professionnelle
- Congés de longue durée
- Congés de maintien dans l'emploi des salariés âgés
- Départ Volontaire en retraite

A cette fin, je sollicite un entretien au sein de l'Espace de Mobilité et de Développement Professionnel.

Etabli le date à ...

Signature du salarié

¹ Cocher la ou les mesures choisies.

XC
CV SM AGN
FD Q

Réception de la demande et invitation à un entretien à l'EMDP en vue d'adhérer à un projet professionnel externe dans le cadre d'une création/reprise d'entreprise (salarié éligible)

Espace de Mobilité et de Développement Professionnel

Nom du salarié
Adresse
Matclé

Lieu, le date

Lettre Recommandée avec AR/ Remise en main propre contre décharge

Objet : Réception de la demande - Invitation à un entretien à l'EMDP

Madame/Monsieur,

Suite à votre demande d'information relative au projet professionnel externe dans le cadre d'une création/reprise d'entreprise, et après étude de votre éligibilité à une mesure de mobilité externe du DAEC, nous vous invitons à échanger sur votre projet le .. à .. H .. à l'adresse suivante :

Espace de Mobilité et de Développement Professionnel
.....

Au cours de cet entretien, vous serez reçu par l'un de nos conseillers qui vous détaillera la mesure « Projet Professionnel externe dans le cadre d'une création/reprise d'entreprise » ainsi que ses modalités d'accompagnement. Il répondra également à vos questions.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Signature HRBP

XC

CV

NQN
CL
FD

Modèle de demande d'adhésion du salarié à une mesure du DAEC 2018

Nom du salarié
Adresse
Matclé

Espace de Mobilité et de Développement
Professionnel (EMDP)

Lieu, le date

Lettre Recommandée avec AR/Remise en main propre contre décharge

Objet : Déclaration de départ volontaire dans le cadre d'un projet professionnel externe pour création/reprise d'entreprise

Madame, Monsieur,

A la suite de(s) mon (mes) entretien(s) du ... et du ... avec l'Espace de Mobilité et de Développement Professionnel, il m'a été exposé les modalités d'adhésion et les aides financières proposées dans le cadre des mesures prévues par le Dispositif d'Adéquation des Emplois et des Compétences.

En conséquence, je demande à bénéficier de la mesure [indiquer ici la mesure souhaitée, projet professionnel externe, création d'entreprise, congé de mobilité etc..], ce qui conduira à la rupture de mon contrat de travail dans le cadre d'une rupture conventionnelle collective (ou d'un congé de mobilité).

En effet, je dispose d'un projet professionnel certain et souhaite bénéficier des mesures d'accompagnement proposées par l'entreprise.

J'ai bien noté que le bénéfice de ces mesures prévues par le Dispositif d'Adéquation des Emplois et des Compétences pour mon projet est subordonné à la réalité et la mise en œuvre effective de mon projet et des démarches afférentes, en utilisant à cet effet tous les moyens nécessaires.

Ces engagements constituent une condition substantielle de la rupture de mon contrat de travail et du bénéfice des mesures d'accompagnement prévues.

Je vous adresse les documents justifiant la concrétisation de mon projet.

Option à retenir en fonction du choix du salarié de réaliser son délai de prévenance :

Compte tenu de la date à laquelle je souhaite concrétiser mon projet de création-reprise d'entreprise, je demande à réaliser la totalité de mon délai de prévenance ou à réaliser mon

XC
CV SM AON
ED CR

délai de prévenance jusqu'à la date du ... ou à rompre de manière anticipée mon contrat de travail à la date du ...

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature du salarié

Pièces jointes :.....

XC
CV SM AN
FD U

Modèle de courrier : Acceptation du départ volontaire

Espace de Mobilité et de Développement Professionnel

Nom du salarié
Adresse
Matricé

Lieu, le date

Lettre recommandée avec AR n°. ou remise en main propre contre décharge

Objet : Acceptation Mobilité externe du salarié dans le cadre d'une mesure de XXX

Madame/Monsieur,

A la suite de vos entretiens des ... et ... avec l'Espace de Mobilité et de Développement Professionnel et de votre courrier du ..., vous avez demandé à bénéficier des mesures d'accompagnement [mesure demandée] dans le cadre de « l'accord portant sur la mise en œuvre de mesures de ruptures conventionnelles collectives basées sur le dispositif d'adéquation des emplois et des compétences de PSA automobiles pour l'année 2018 »
OU « l'avenant à l'accord Nouvel Elan pour la Croissance, portant création du congé de mobilité » signé le 19 janvier 2018.

Vous êtes volontaire pour un départ de l'entreprise et vous remplissez les conditions requises, ce qui a été confirmé à la suite de l'examen de votre dossier par l'EMDP.

Nous vous confirmons donc notre accord, afin de vous permettre de concrétiser votre projet de [mesure demandé]. La signature de cette convention entraînera la rupture définitive d'un commun accord de votre contrat de travail dans le cadre d'une rupture conventionnelle collective OU d'un congé de mobilité.

Vous voudrez bien vous présenter à l'Espace de Mobilité et de Développement Professionnel le ... à ... heures, afin de formaliser la convention de rupture d'un commun accord de votre contrat de travail. Nous vous joignons le texte de la convention que nous vous proposons de signer.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Signature HRBP

Pièce jointe : Proposition de convention de rupture du contrat de travail

XC
CV SM AGN
ED CE

Convention de rupture du contrat de travail pour motif économique dans le cadre d'un projet de création/reprise d'entreprise

Entre les soussignés :

La Société PSA AUTOMOBILES S.A., Société Anonyme au capital de 300.176.800 € dont le siège social est 2-10 Boulevard de l'Europe, 78300 Poissy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 542 065 479, ayant un établissement situé ... (adresse) représenté par M.....

Dénommée «PSA Automobiles»

d'une part,

Et

M..., demeurant
..... né(e) le à n°
de Sécurité Sociale
de nationalité Nature du titre : n°

Dénommé « le salarié »

d'autre part,

Il est rappelé que :

PSA Automobiles S.A a conclu avec les Organisations syndicales un accord portant sur la mise en œuvre de mesures de ruptures conventionnelles collectives basées sur le dispositif d'adéquation des emplois et des compétences de PSA automobiles pour l'année 2018 signé le 19 janvier 2018. Par décision reçue le [XXX] la DIRECCTE a validé ce dispositif.

PSA Automobiles S.A a conclu avec les Organisations syndicales un l'avenant à l'accord Nouvel Elan pour la Croissance, portant création du congé de mobilité signé le 19 janvier 2018.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le salarié a été engagé par la Société PSA Automobiles par un contrat de travail en date du ... en qualité de ... (emploi) dans l'unité / service ... de l'établissement de ... au coefficient hiérarchique ... niveau ... échelon ... / position ...

Depuis lors, il a effectué sa carrière au sein de la Société PSA Automobiles.

Le salarié est actuellement occupé en qualité de ... au coefficient hiérarchique ... niveau ... échelon ... / position ...

Article 1 - Adhésion

Le salarié a demandé à être informé des mesures du Dispositif d'Adéquation des Emplois et des Compétences. Il a été reçu à plusieurs reprises par l'Espace de Mobilité et de

XC
CV
SM
AN
FD
CL

Développement Professionnel les ... et ... Au cours de ces entretiens, il a été informé des conditions d'adhésion, des aides financières et des documents préalables à remettre à l'entreprise pour pouvoir concrétiser son projet professionnel dans le cadre de son projet de [mesure choisie], le salarié ayant exprimé son intérêt pour cette mesure.

C'est dans ce cadre que, par courrier du ..., le salarié s'est porté volontaire pour adhérer à une mesure [mesure choisie] dans le cadre du Dispositif d'Adéquation des Emplois et des Compétences 2018.

Article 2 – Condition d'adhésion

Le salarié reconnaît que le bénéfice des mesures d'accompagnement prévues par le Dispositif d'Adéquation des Emplois et des Compétences, en cas de [mesure choisie] est subordonné à la réalité et la mise en œuvre effective de son projet.

Ces engagements constituent une condition substantielle de la rupture d'un commun accord du contrat de travail et du bénéfice des mesures d'accompagnement prévues.

Pour les salariés en congé de mobilité ou création/reprise d'entreprise : Le salarié conserve la possibilité de s'inscrire à Pôle Emploi pour bénéficier du statut de créateur d'entreprise et obtenir l'ACCRE (Aide au Chômeur Créant ou Reprenant une Entreprise). Le versement de l'ACCRE est différé dans le temps conformément aux textes en vigueur.

Article 3 - Rupture du contrat de travail

Il est convenu entre la société PSA Automobiles et le salarié qu'à compter du ..., son contrat de travail en date du ... ainsi que les avenants éventuels s'y rattachant seront rompus d'un commun accord dans le cadre d'une rupture conventionnelle collective OU d'un congé de mobilité.

OPTION : Pour les mesures de projet professionnel nouvel employeur :

Option : Il est précisé que le salarié a souhaité bénéficier d'une période de mobilité probatoire correspondant à la durée de la période d'essai qu'il exécutera chez son nouvel employeur. Par conséquent, son contrat de travail sera suspendu du ... au ... Durant cette période, il pourra réintégrer PSA Automobiles sur un poste équivalent en cas de rupture de sa période d'essai ce qui n'entraînera pas la mise en œuvre de la convention de rupture. A défaut, à l'issue de la période de mobilité probatoire, son contrat de travail sera rompu, à la date précisée ci-dessus.

Option Il est précisé que le salarié a souhaité bénéficier d'une période de mobilité volontaire sécurisée d'une durée de ... (maximum 6 mois) Par conséquent, son contrat de travail sera suspendu du ... au ... A l'issue de la période de mobilité volontaire sécurisée, son contrat de travail sera rompu, à la date précisée ci-dessus.

Option pour tous : M ... a souhaité, compte tenu de la date de mise en œuvre de son projet de création / reprise d'entreprise, réaliser la totalité de son délai de prévenance ou réaliser son délai de prévenance jusqu'à la date du ... ou rompre de manière anticipée son contrat de travail à la date du ...

XL

CV SM ANW CE
FD

En cas de non réalisation du délai de prévenance à la demande du salarié, il ne lui sera pas indemnisé.

Article 4 – Indemnités de rupture et documents de fin de contrat

A la date de fin du contrat de travail, le salarié recevra l'ensemble des éléments qui lui sont dus, soit :

- les éléments du solde du contrat de travail calculés au prorata temporis (salaire, congés),
- une indemnité de départ volontaire correspondant à *l'indemnité de licenciement issue de l'Accord du 19 janvier 2018 mentionné précédemment*,
- Pour le salarié Ouvrier Pro/Employé/TAM/Cadre de Région parisienne entrant dans une mesure avant le 31 juillet 2018 : une indemnité d'incitation complémentaire de 4 mois de salaire,
- *option pour les participants à l'Institution de retraite des Ingénieurs et Cadres : une indemnité destinée à compenser financièrement la perte définitive des droits au bénéfice des allocations prévues au règlement de l'Institution de retraite supplémentaire des Ingénieurs et Cadres.*
- un certificat de travail, une attestation Pôle Emploi ainsi que le reçu pour solde de tout compte conformément à la réglementation.

Article X – Indemnités complémentaires en cas de création/reprise d'entreprise

Le salarié pourra acquérir pour les besoins de son entreprise un véhicule neuf ou d'occasion VP ou VUL à des conditions particulières. Cette demande d'achat sera ouverte pendant 6 mois après la rupture du contrat de travail.

Une indemnité complémentaire individuelle de création ou reprise d'entreprise, dont le montant est fixé à 4.000 euros, sera versée après présentation du justificatif de création ou reprise d'entreprise (Kbis, immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à l'URSSAF).

Pour bénéficier de cette aide, le salarié doit notifier la création d'entreprise auprès de l'Espace de Mobilité et de Développement Professionnel dans un délai de 6 mois suivant la rupture de son contrat de travail.

Article 6 – Formation : Option si un cursus de formation a été établi en lien avec l'EMDP et le cabinet externe

Dans le cadre des mesures du Dispositif d'Adéquation des Emplois et des Compétences et pour les besoins de son projet, le salarié bénéficie de la prise en charge par PSA Automobiles de ... heures de formation, pour un total de ... euros.

L'engagement prévisionnel de formation figure en annexe de la convention.

XC
CV
EM
EJ
NON
ce

Le salarié autorise l'Espace de Mobilité et de Développement Professionnel à communiquer aux organismes de formation ses coordonnées personnelles.

Article 7 – Avantage Vente Collaborateur Groupe (VCG)

L'avantage tarifaire Vente Collaborateur Groupe est maintenu pendant une durée de 3 ans à compter de la rupture du contrat de travail.

Il lui est remis à cet effet l'attestation permettant le maintien de l'avantage VCG pendant le délai indiqué.

Si le salarié est amené à liquider un avantage à la retraite dans un délai de trois ans suivant la rupture de son contrat de travail, il bénéficiera de l'avantage VCG à vie.

Article 8 – Prévoyance et complémentaire santé

Le bénéfice des couvertures « prévoyance incapacité, invalidité, décès » et « garantie complémentaire de remboursement des frais de santé » peut être conservé à titre gratuit, pendant une durée déterminée, dans les conditions définies par l'article L 911-8 du code de la sécurité sociale.

Article 10 – Restitution des biens professionnels

Il est rappelé que le salarié procédera à la restitution de l'ensemble des biens et accessoires professionnels (il s'agit notamment des téléphones, ordinateurs, véhicules professionnels) avant l'entrée dans la mesure et au plus tard lors de son dernier jour effectivement travaillé pour l'entreprise.

Les modalités pratiques de cette restitution seront précisées ultérieurement.

Article 11 – Dispositions finales

Le salarié reconnaît avoir reçu les informations nécessaires à sa décision d'adhérer à une mesure de départ volontaire de l'entreprise dans le cadre de son projet.

Il reconnaît avoir reçu les informations relatives à l'indemnisation de la perte définitive des droits à bénéficier des allocations prévues au règlement de l'Institution de Retraite Supplémentaire des Ingénieurs et Cadres, à l'épargne salariale, au traitement de la retraite supplémentaire PSA à cotisations définies et aux dispositifs de prévoyance et de complémentaire santé.

Conformément à l'article L.1471-1 du Code du travail, toute contestation portant sur la rupture du contrat de travail se prescrit par douze mois à compter de la notification de celui-ci.

Fait le

En double exemplaire dont un remis au salarié.

XC
CV
EP
AN
CE

Pour l'entreprise

Le salarié
« lu et bon pour accord »

Pièces jointes :

Attestation de maintien de l'avantage VCG

XC
SM AN
CV FD

Pièce jointe: Formation engagée dans le cadre d'un projet professionnel externe création/reprise d'entreprise / Congé de mobilité

Espace de Mobilité et de Développement Professionnel

Nom du salarié : NomPrenom

Adresse : adresse

Matclé : matcle

Tél personnel

Mail personnel

Lieu, date

Madame, Monsieur,

L'adhésion à la mesure « création/reprise d'entreprise » / « congé de mobilité » du DAEC 2018 vous donne la possibilité de suivre un parcours de formation qui, une fois validé par l'Espace de Mobilité et de Développement Professionnel est définitif et vous engage à le suivre.

Le contenu et la durée des formations suivantes ont été validés par l'Espace de Mobilité et de Développement Professionnel :

| Intitulés des formations | Organisme | Durée | Montant HT |
|--------------------------|-----------|-------|------------|
| | | | |
| | | | |
| Total : | | | |

Le montant des frais pédagogiques est de ... euros HT.

La prise en charge financière totale de l'entreprise est ... euros HT :

Un solde à payer de ... euros HT (à majorer de la TVA soit 20%) est à votre charge. Cette somme est à régler par vos soins directement au courtier en formation.

Nous vous informons que, pour être prise en charge par l'entreprise, les formations doivent faire l'objet d'une inscription auprès du ou des organismes de formation externe par le service logistique formation de PSA Automobiles avant le ... (date de rupture du contrat de travail).

En cas d'annulation de la formation à votre initiative, vous devrez nous en informer au moins 15 jours avant le début du stage concerné. Si vous ne présentez aucun justificatif, vous pourriez être redevable envers l'organisme de formation des éventuels frais d'annulation.

Par le présent courrier, vous autorisez l'EMDP à communiquer aux organismes vos coordonnées personnelles.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Etabli en deux exemplaires originaux le
Signature de l'employeur

Signature du salarié

Handwritten signatures: XC, GM, AN, CV, FP